



Proposition de Communication au Forum 2016

Thème 3 : Superposition des enjeux : difficultés rencontrées et leviers identifiés

b) Priorités de gestion (espaces, espèces, autres patrimoines) : synergies, oppositions entre des modalités de gestion, exemples de mesures de « gestion intégrée »

Quand la gestion-protection de paysages culturels évolutifs vivants compromet le maintien des habitants sur leur territoire...

MOULIS Isabelle - BE HOMMES et TERRITOIRES

AUSSIBAL Didier –Parc Naturel Régional des Grands Causses

RESUME

Façonné par les traditions de l'agropastoralisme méridional, le territoire « Causses et Cévennes » est labellisé Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO), au titre de *paysage culturel évolutif vivant*.

Ce territoire connaît, depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, une forte mutation liée à la disparition et/ou la trop faible pression de pâturage sur les milieux qui, progressivement, se referment... et perdent alors leurs caractéristiques caussenardes.

Dans ce vaste territoire, les sites les plus singuliers et emblématiques sont des espaces reconnus comme exceptionnels, et à ce titre font l'objet d'une protection (Sites Inscrits, Sites Classés, Grands Sites...)... qui accentue leur désertification...

Ainsi, par ses exigences drastiques, la protection des Sites emblématiques peut conduire au blocage à l'installation de nouveaux exploitants agricoles ou acteurs du territoire qui, pourtant, sont essentiels au dynamisme économique et à l'exploitation (entretien et gestion) des espaces considérés et reconnus aujourd'hui comme naturels, vierges de toute intervention humaine, alors qu'ils étaient, il y a quelques décennies encore, mis en valeur par les habitants qui en tiraient leur subsistance.

De même, la préservation des toits en lauzes calcaires, tout à fait caractéristiques de l'architecture caussenarde, conduit paradoxalement à la ruine de nombreux bâtiments anciens, en raison de la raréfaction des matériaux traditionnels qui les rend de plus en plus coûteux, le plus souvent prohibitifs, compromettant les travaux minimaux d'entretien ou de restauration.

Se pose alors la question du sens de maintenir l'exigence patrimoniale et « esthétique » de l'architecture qui empêche l'emploi de matériaux moins « traditionnels », ou, au contraire, accepter une certaine évolution de l'architecture et des caractéristiques du patrimoine bâti pour le préserver (sauver), autrement dit pour le garder debout et habitable afin ne pas compromettre son occupation saisonnière ou permanente.

A terme, de telles protections des espaces ne conduisant-elles pas inéluctablement à la disparition de toutes traces d'activités humaines, issues de savoir-faire et de pratiques, sur le patrimoine naturel dont la richesse et la diversité dépendent...